

Loi

Générale

modern

# Loi n° 167/AN/91/2ème L portant approbation d'une convention de financement entre la République de Djibouti et la Caisse Centrale de Coopération Économique (CCCE).

n° 167/AN/91/2ème L

Ministère  
SECRETAIRE D'ETAT CHARGÉ DES SPORTS

Date de publication  
10 octobre 1991

Numéro JO  
n° 5 du 15/03/2023

Date du numéro  
15 mars 2023

## INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENUEUR SUIT :